

# Mobilité

## Description de l'activité

### Définition

Le déplacement est le mouvement d'une personne d'un lieu de départ vers un lieu d'arrivée. Un déplacement peut recouvrir l'usage d'un ou plusieurs modes de transport : routier, aérien, ferroviaire, fluvial...

Parmi ces différents modes, le transport routier est le plus développé mais également le plus polluant. Pour les déplacements de longue distance, la voiture prime sur les transports collectifs urbains, contrairement aux déplacements locaux. Les transports doux (marché, vélo) caractérisent tous les modes de transport sans moteurs. Les modes doux non polluants et générant peu de nuisances apparaissent comme une solution idéale pour les trajets courts.

### Les pratiques

Plusieurs moyens de déplacement existent pour accéder au site Natura 2000, le transport aérien, le transport ferroviaire, le transport routier individuel et collectif ainsi que le transport à vélo et pédestre.

### En avion

L'avion est utilisé pour venir sur le territoire du site Natura 2000 par des touristes habitants à l'étranger ou des français vivant loin de la Bretagne. Les aéroports étant éloignés du site, l'avion n'est utilisé que pour réaliser une partie du trajet.

### En train

Le train est utilisé pour venir sur le site pour les personnes vivant sur le territoire français. Mais aussi par des personnes venant de l'étranger et étant venues en France par avion dans des aéroports lointains comme ceux de Paris, Nantes, Rennes ou autres. La gare la plus proche du site est celle de Saint Briec. Le train est juste un appui pour se rendre sur le site Natura 2000.

### En car / bus :

Les communes du site Natura 2000 sont reliées soit directement soit aux principales villes proches (Saint-Briec, Lamballe) par des transports en commun. Ces lignes de bus permettent également de raccorder les différentes communes du site entre elles. Ces transports sont utilisés en période estivale par les touristes logeant proche du site. Les personnes travaillant à proximité du site peuvent également les utiliser pour réaliser les trajets domicile - lieu de travail.

### En voiture

La voiture est le moyen de transport le plus utilisé. De même que les transports en commun, la voiture est utilisée par les touristes pour se déplacer sur le site.

## En vélo et à pieds :

Le vélo se développe de plus en plus, et est utilisé majoritairement par les touristes que ce soit pour visiter le site ou lors de randonnées à vélo de plusieurs jours.

La marche n'est réalisée que par les locaux ou par les touristes visitant le site ou le traversant afin de réaliser une randonnée de plusieurs jours.



Bus DINAMO et TGV

## L'activité sur le site Natura 2000

### *Spatialisation de l'activité*

Le Département des Côtes d'Armor compte 255 km de routes nationales sur les 999 km que comptent la région Bretagne soit 25 %, 4 505 km de routes départementales dont 75 km en deux fois deux voies et un réseau de 400 km de voies communales. (Armorstat.com)

L'axe routier le plus important qu'est la route nationale 12 comptabilise 38 750 véhicules jour en moyenne avec un maximum de 66 700 au niveau de Saint Briec. Ce trafic est en très nette augmentation en période estivale. Cette route nationale concentre les flux journaliers les plus importants.

Le site Natura 2000 est situé au nord de la RN 12.

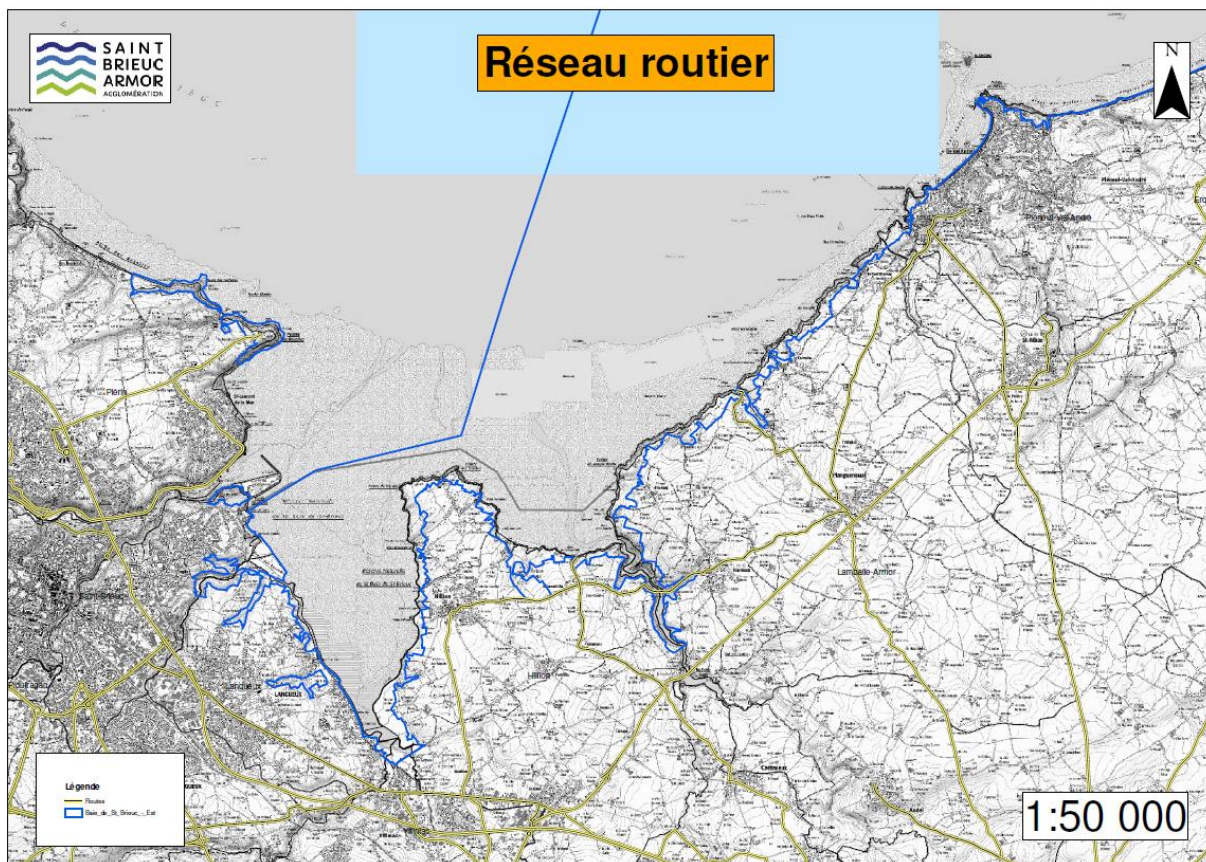
Le pays de Saint Briec doit faire face à une croissance de sa population et à une dynamique des emplois. Cette croissance entraîne une hausse des déplacements et nécessite la mise en place de modes de transports.

Sur le territoire du Pays de Saint Briec, on constate de plus en plus une saturation du réseau routier au niveau des grandes agglomérations comme Saint Briec et des communes littorales. Ce sont l'étalement urbain et l'éclatement des fonctions urbaines caractéristiques de l'agglomération qui sont favorables à la voiture. En effet, le développement urbain s'est organisé autour de la RN 12, favorisant une urbanisation diffuse, mais impactant la pérennité des espaces naturels et la polarité centrale.



## En voiture

Les communes du site Natura 2000 sont quadrillées par de nombreuses routes communales. Plusieurs routes départementales traversent également les communes du site. Il existe quelques parkings le long du littoral et inclus dans le site Natura 2000.

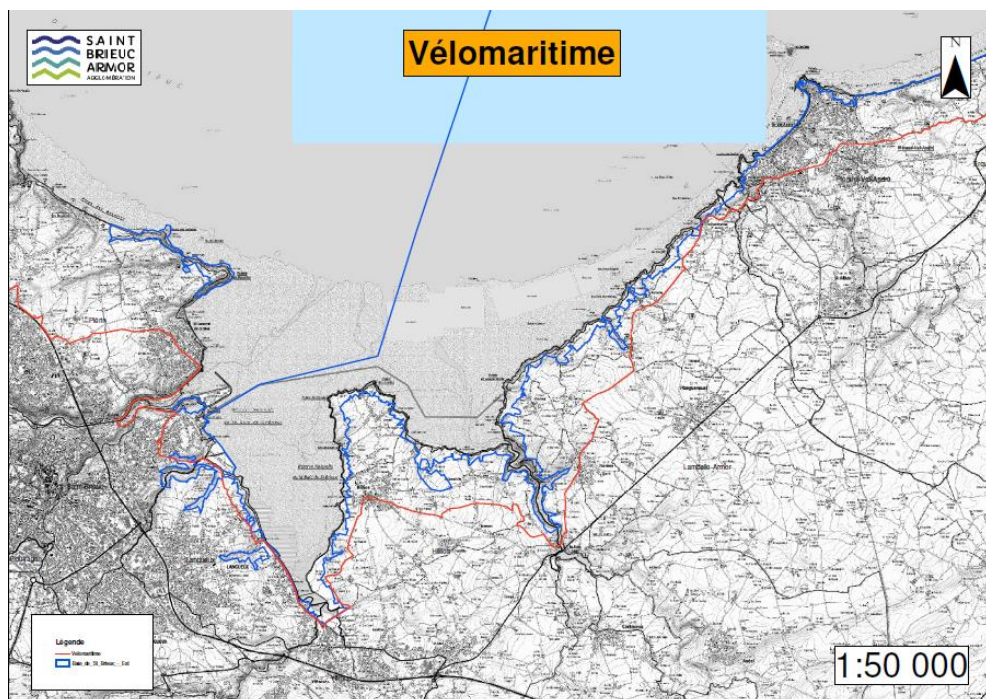


Carte 3 : Réseaux routiers des communes du site Natura 2000

## En vélo et à pieds :

Une route cyclable traverse le territoire, la Vélomaritime qui relie Roscoff à Kiev en Ukraine.

Carte 4 : Réseaux de mobilité douce sur les communes du site Natura 2000



## *Acteurs et pratiquants*

### **En avion**

L'avion est utilisé principalement par des touristes habitants à l'étranger ou des français vivant loin de la Bretagne afin de venir visiter le littoral des Côtes-d'Armor.

Depuis 2010, la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard, dont VINCI Airports est actionnaire à hauteur de 49% aux côtés de la CCI Ille-et-Vilaine, est concessionnaire des deux aéroports pour une durée de 14 ans et 10 mois.

### **En train**

Le train est utilisé pour venir sur le site principalement par des touristes français.

La SNCF est une société anonyme depuis début 2020 qui assure la gestion du transport ferroviaire français.

### **En car / bus :**

Les transports en commun sont utilisés en période estivale par les touristes logeant à proximité du site et des voies de transport en commun (Breizhgo, TUB et Distribus).

Le réseau Breizhgo est également utilisé par les scolaires et les locaux pour réaliser les trajets domicile – école ou lieu de travail.

Le réseau BreizhGo est le réseau de transports publics du Conseil régional de Bretagne. Les autres réseaux sont des réseaux de transports publics des collectivités : le réseau TUB est géré par Saint Briec Armor Agglomération et le réseau Distribus dépend de Lamballe Terre et Mer.

### **En voiture :**

Le réseau routier est utilisé en majorité par les habitants du site toute l'année avec des pics en période estivale liés à l'arrivée de touristes.

Le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor développe et entretient le réseau routier départemental dont il est compétent. Les routes communales quant à elles sont à la charge des communes.

### **En vélo et à pieds :**

Le vélo est principalement utilisé l'été par les touristes. Les autres utilisateurs sont des habitants se déplaçant en vélo au quotidien.

La Vélomaritime est un projet porté collectivement par la région Bretagne et le département des Côtes-d'Armor et leurs institutions touristiques associées. Les partenaires apportent un soutien financier et technique au projet.

### *Saisonnalité des pratiques*

Les infrastructures de transports sont utilisées toute l'année. Cependant, elles sont beaucoup plus fréquentées lors des périodes de vacances surtout en été et lors des week-ends prolongés.

*Des touristes venant avant tout en séjour en voiture (94%), dont une proportion importante de camping-caristes (12%). Importance des déplacements doux (22 % piéton et vélo) pour les touristes en séjour sur place lors des déplacements de proximité contre 76% la voiture (CAD, 2020).*

### *Eléments quantitatifs*

#### **En avion**

Trois aéroports se situent à proximité du site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est. L'aéroport de Rennes est le plus important, et il propose de nombreuses destinations nationales et internationales. C'est également l'aéroport le plus éloigné. En effet, il se situe à plus d'une centaine de kilomètres du site Natura 2000. L'aéroport de Saint-Brieuc Armor se situe à une dizaine de kilomètres du site Natura 2000, c'est le plus proche et l'aéroport de Saint-Malo – Dinard est quant à lui situé à une quarantaine de kilomètres du site.

Aéroport de Rennes :

- 16 destinations en France,
- 50 destinations en Europe dans 18 pays différents, Allemagne 6, Autriche 1, Belgique 1, Croatie 1, Grèce 2, Danemark 1, Espagne 10, Hongrie 1, Irlande 3, Italie 6, Malte 1, Norvège 1, Pays-Bas 1, Portugal 3, Royaume-Uni 9, République Tchèque 1, Suède 1, Suisse 1.,
- 23 destinations internationales hors Europe dans 16 pays différents (Afrique du Sud, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Côte d'Ivoire, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Japon, Madagascar, Maroc, Mexique, Singapour, Sénégal, Thaïlande, Turquie.
- En 2019, l'aéroport de Rennes a accueilli 856 791 passagers et transporté 8 700 tonnes de marchandises.

Aéroport de Dinard avec 2 destinations en Angleterre à Londres et à East Midlands.

Aéroport de Saint-Brieuc Armor, il ne propose plus de vols sur lignes régulières à destination nationales ou internationales.

## En train

Des gares TGV se trouvent à proximité du site, les deux gares les plus proches sont les gares de Lamballe et de Saint-Brieuc.

Distance du site Natura 2000 des gares principales

Gare d'arrivée Lamballe = 23 km

Gare d'arrivée Saint-Brieuc = 10 km

Des gares TER se trouvent à proximité du site, les plus proches sont celles de La Méaugon, d'Yffiniac et de Saint Julien.

La ligne TER Saint-Brieuc / Rennes dessert la gare d'Yffiniac. Avec onze arrêts par jour sur la desserte Lamballe /Saint-Brieuc, il est possible de rejoindre le centre de Saint Brieuc en 6 minutes. Trois passages quotidiens permettent aussi d'arriver de Rennes en une heure.

Depuis les gares, il existe diverses options : bus, location de voiture, ...

## En voiture

Le moyen de transport majoritaire sur les onze communes du site Natura 2000 est celui du transport individuel motorisé. La voiture représente le moyen le plus utilisé pour se rendre au travail en 2017 avec un taux de plus de 80 % pour les communes du site Natura 2000 à l'exception de Saint Brieuc où ce taux est de 70%.

En dehors de ces données, il est également connu par l'INSEE que les ménages des communes concernées ont en quasi intégralité des véhicules. En effet, plus de 90% des ménages du territoire sont équipés avec une voiture.

Cette utilisation majoritaire de la voiture peut être expliquée par deux phénomènes : une offre de transport en commun qui ne répond pas aux attentes ou le manque d'offre sur certain secteur et des lieux de travail éloignés du domicile. Les secteurs centres d'emploi sont surtout concentrés sur l'agglomération de Saint-Brieuc et la commune de Lamballe-Armor.

**Le réseau routier principal** est structuré autour de la RN12 qui supporte un trafic de transit très important (principal axe de desserte du nord de la Bretagne).

La route la plus fréquentée est la RN 12 avec entre 60 000 et 70 000 véhicules jour puis la D786 avec quasiment 10 000 véhicules par jour. La D790 à Ploufragan qui enregistre un trafic journalier compris en 3000 et 5000 véhicules.

Les axes routiers situés sur le périmètre Natura 2000 sont:

- La RN 12, axe structurant de l'agglomération briochine et reliant Rennes à Brest,

- La RD 786, cette route longe la côte entre Paimpol et Dinard et est classée à grande circulation. C'est l'axe départemental le plus fréquenté surtout en période estivale.
- RD 34 est la route côtière permettant de relier Saint Briec à Dinan et Saint Malo. En période de vacances elle a un attrait touristique fort.
- RD 40 qui permet de rejoindre Saint-Briec au Nord-Est et Quintin au Sud-Ouest.

On recense près d'une trentaine de parkings dans le site Natura 2000 et aux abords. Le maillage de routes est assez dense.

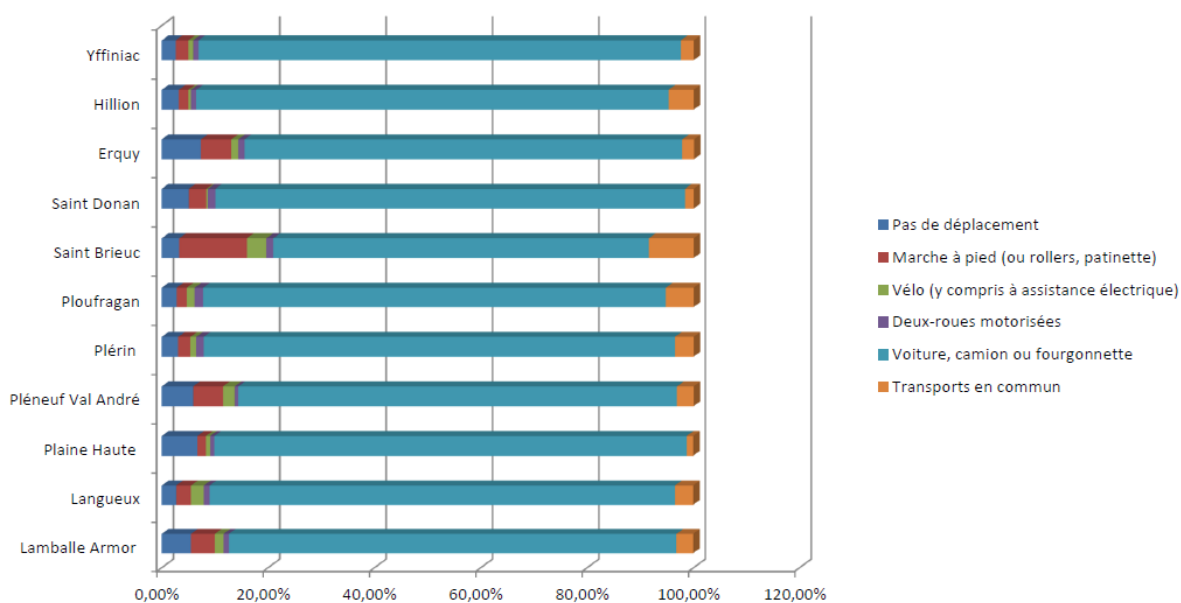
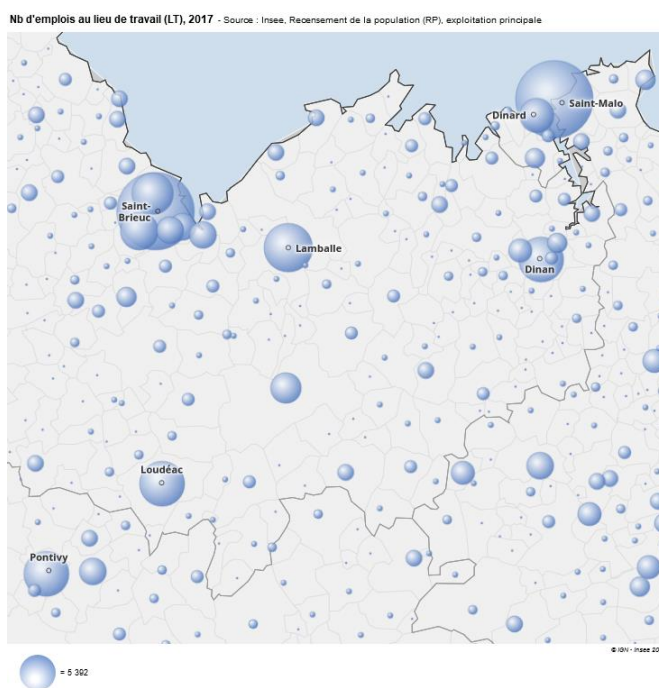


Figure 1 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017 sur les communes du site Natura 2000



Carte 5 : Nombre d'emplois par commune aux alentours de la Baie de Saint Briec Est (Source : INSEE)





Afin de réduire la circulation de transit sur le tronçon de la RN 12 traversant l'agglomération briochine, un projet de « rocade de déplacements » est en cours de réalisation, consistant à créer un barreau routier au sud de l'agglomération en reliant la RN 12 et la RD 700. La greffe de cette rocade sur la RN 12 se réalise sur la commune de Trégueux à l'est, et en limite du territoire de Plérin à l'ouest.

Ce projet de rocade sud va modifier les logiques de déplacement à l'échelle de l'agglomération, mais aussi les grands équilibres territoriaux.

### En car / bus :

Les communes du site Natura 2000 sont reliées aux principales villes proches (Saint-Brieuc, et Lamballe) par des transports en commun. Ces lignes de bus permettent également de raccorder les différentes communes du site entre elles.

### **Au départ de Saint-Brieuc**

- **Vers Saint-Cast-le-Guildo** en passant par **Langueux, Hillion, Lamballe Armor, Pléneuf Val André** et Erquy la Ligne 2 Breizhgo.
- **Vers Loudéac** en passant par **Ploufragan** pour la ligne 5 de Breizhgo.

## Au départ de Lamballe

- **Vers Erquy** : ligne 3 et 4 du Distribus. Entre le 4 juillet et le 30 août 2020, les horaires sont renforcés notamment le samedi sur les lignes Terre & Mer entre Lamballe-Armor, Pléneuf-Val-André (ligne 3) et **Erquy** (ligne 4). Le service Chrono'week-end propose des liaisons entre la gare SNCF de Lamballe-Armor et la Côte de Penthièvre (Pléneuf-Val-André et **Erquy**) les vendredis soir et le dimanche après-midi. Il existe aussi le service Chrono' C2 périurbain qui dessert les communes d'**Erquy**, et Pléneuf-Val-André et la gare SNCF de Lamballe-Armor. Ces services Chrono' circulent toute l'année sur réservation.

## Réglementation et encadrement de l'activité

### Gestion de l'activité

Ce sont principalement les collectivités territoriales qui gèrent les réseaux de transports, la région Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, Saint Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer.

La Compagnie Armoricaïne de Transports (CAT) contribue au développement des transports collectifs dans le département des Côtes d'Armor.

### Cadre réglementaire

#### *Au niveau européen :*

- Règlement (UE) n°181/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar et modifiant le règlement (CE) n° 2006/2004
- Règlement (CE) n° 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires

#### *Au niveau national*

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs, dite « loi LOTI », du 30 décembre 1982 est la loi de référence pour l'organisation des services publics de transport en France, à l'exception de la région Ile de France.

Cette loi a affirmé un droit au transport devant permettre de se déplacer « dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix ainsi que de coûts pour la collectivité ».

- Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Loi n° 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre

Ces lois ont facilité la création de structures de coopération intercommunale dédiées aux transports et leur possible coopération, elles ont organisé la planification des déplacements dans les grandes agglomérations.

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Elle affiche la priorité au développement de l'usage des transports publics comme élément de la politique durable des transports en France

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

De multiples Codes cadrent la gestion de la voirie : Code de la voirie routière, Code général de la propriété des personnes publiques, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, Code général des collectivités territoriales, Code de la route, Code civil.

### ***Au niveau local***

Règlement de voirie départementale : Le règlement de voirie est un document d'urbanisme local qui établit très précisément les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie, notamment sur les réseaux routiers.

### ***Autres outils de gestion influençant l'activité***

## **Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000**

### **Sur l'écosystème en général**

Pollution de l'air et imperméabilisation du sol. Destruction de l'écosystème afin de construire des infrastructures de transport

Pollution chimique (hydrocarbure)

### **Sur les espèces terrestres**

Mortalité des individus causée par la collision avec des engins de transport

## **Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]**

### **Inciter les collectivités territoriales à améliorer les offres de transport en commun et de mobilité douce**

Promouvoir les mobilités douces et les transports en commun afin d'accéder au site Natura 2000.

## Bibliographie

### *Documents consultés*

<https://www.breizhgo.bzh/>

<https://www.distribus.bzh/fr/>

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

<https://www.lavelomaritime.fr/>

<https://www.sncf.com/fr>

<https://www.rennes.aeroport.fr/>

<https://www.dinard.aeroport.fr/>

### *Personnes sollicitées pour relecture et complément*